

Fédération Sportive et Culturelle de France

Comité Départemental du Morbihan

# Règlement basket

Révisé le 27 08 2025

2025 / 2026



COMITÉ DÉPARTEMENTAL  
MORBIHAN

Révéler la passion qui vous anime.

# SOMMAIRE

<b>A/</b> ENGAGEMENTS - LICENCES - SURCLASSEMENT - MUTATIONS	P. 3 à 5
<b>B/</b> CHAMPIONNATS - HORAIRE DES MATCHS – CLASSEMENTS - FORFAIT	P. 5 à 9
<b>C/</b> BASKET LOISIR/DETENTE	P. 9
<b>C/</b> COUPES FSCF CD56 - FINALES	P. 10 à 11
<b>D/</b> SELECTIONS	P. 11
<b>F/</b> ARBITRAGE	P. 11 à 13
<b>G/</b> FAUTES DISQUALIFIANTES – TECHNIQUES	P. 13 à 14
<b>H/</b> FEUILLE DE MARQUE – TABLE DE MARQUE - CHRONOMETRE	P. 14 à 15
<b>E/</b> MAILLOTS et BALLONS	P. 15
<b>I/</b> CRITERIUM et sélection critérium	P. 15 à 16
<b>J/</b> STAGES : ARBITRAGES – FORMATION DU JOUEUR - ENTRAINEUR	P. 16 à 17

# ENGAGEMENTS – LICENCES – SURCLASSEMENT - MUTATIONS

## 1. ENGAGEMENTS

Les engagements d'équipes en championnat et coupes FSCF CD 56 pour toutes les catégories y compris les loisirs /détente sont à faire sur **HELLO ASSO** via le lien transmis par mail.

Dates limites d'inscriptions :

- Le **13 juillet de l'année sportive en cours pour les seniors**
- Le **01 septembre de l'année sportive en cours pour les loisirs détente**
- Pour les catégories JEUNES les dates limite sont le **10 septembre pour les U13, U15, U18** et le **24 septembre pour les U11 et U9**

Le règlement se fait sur HELLO ASSO.

**Vous devez être à jour des règlements des saisons précédentes. TOUTE EQUIPE ENGAGEE APRES LES DATES FIXEES SERA PENALISEE FINANCIEREMENT.**

Les Associations ayant engagé plusieurs équipes, dans la même catégorie, en championnat, devront préciser s'ils elles engagent une ou plusieurs équipes en coupe CD56, car elles ont la possibilité de n'engager qu'une seule équipe en coupe

Si plusieurs équipes sont engagées en coupe dans la même catégorie, Des listes nominatives seront demandées avec la liste complète des joueurs(euses) pour chaque équipe.

Pour les catégories Jeunes, s'il y a plusieurs groupes du même niveau, il pourra être tenu compte des secteurs géographiques, dans la mesure du possible.

ENGAGEMENT D EQUIPE EN ENTENTE : les clubs qui engagent une équipe en entente doivent le préciser lors de l'engagement.

## 2. LICENCES

**Chaque joueur, joueuse évoluant dans une compétition, rencontres, Basket FSCF CD 56, chaque arbitre, coach, entraîneur et aide entraîneur (personnes sur le banc) doit obligatoirement être titulaire d'une licence FSCF CD 56.**

**Coach : s'il est mineur, il doit être accompagné d'un majeur licencié.**

**Responsable de salle : il est conseillé d'avoir un responsable de salle.**

Les licences se font sur ADAGIO, plateforme mise en place par la FSCF PARIS,  
(Cf. consignes administratives et financières transmises au président d'association)

Il est strictement interdit à une même personne de posséder une licence dans deux clubs de basket FSCF. Par contre une personne peut être licenciée dans un club FSCF et dans un club FFBB **non affilié à la FSCF**. Il est tout à fait possible d'avoir une licence FSCF CD 56 et une licence FFBB dans le même club.

Toute équipe dont un joueur sera en infraction avec la règle précédente, sera pénalisée par la perte de tous les points acquis dans les rencontres jouées par le fautif, de plus ce dernier et le président du club pourraient se voir infliger une sanction individuelle pour non respect du règlement.

**Avant chaque rencontre, les arbitres doivent exiger la présentation du carton licence de la saison en cours pour les joueurs, les entraîneurs et de tous les officiels portés sur la feuille de match (ainsi que les surclassements). En cas de non présentation du carton licence, la personne devra prouver son identité par la présentation de la licence dématérialisée. A défaut, elle ne pourra pas participer à la rencontre.**

La Commission Basket se réserve le droit de procéder à toute vérification ultérieure concernant les qualifications des joueurs. En cas d'infraction à ce règlement l'équipe sera déclarée perdante par pénalité et comptée zéro point.

**Le carton licence est obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> match de la saison en cours, à défaut présenter impérativement la licence dématérialisée.**

## **2.1 LA LICENCE «CA»**

- Elle est obligatoire pour les championnats, compétitions basket FSCF, mais aussi pour les formations, les stages, les concours, rencontres interclubs.
- Elle est obligatoire pour les joueurs, arbitres et entraîneurs

**CE N'EST PAS UNE LICENCE-ASSURANCE (reportez-vous à la rubrique « assurance » sur le site de la FSCF pour en connaître les obligations et les propositions)**

## **3. SURCLASSEMENTS**

**1- Simple Surclassement :** ils concernent :

- les U9 (nés en 2017) pour jouer en U11
- les U11 (nés en 2015) pour jouer en U13
- les U13 (nés en 2013) pour jouer en U15 - les U15 (nés en 2011) pour jouer en U18
- les U18 (nés en 2008) pour jouer en Seniors

**Pour les SIMPLES SURCLASSEMENTS : il faudra fournir au comité FSCF CD56 : la copie du certificat Médical. En l'absence de ce certificat médical, la licence sera établie sans surclassement.**

**2- Double Surclassement :** ils concernent

- les U18 (nés en 2009) pour jouer en Seniors

**DOUBLE SURCLASSEMENT** se reporter au règlement fédéral médical sur le site de la FSCF  
→ [https://www.fscf.asso.fr/sites/fscf/files/uploads/reglement\\_medical - 2019 0.pdf](https://www.fscf.asso.fr/sites/fscf/files/uploads/reglement_medical_-_2019_0.pdf)

**PAS DE SOUS-CLASSEMENT** concerne toutes les catégories.

## 4. MUTATIONS

Pour les mutations, reportez-vous à la rubrique sur ADAGIO :

Documents, FSCF, FICHES EXPLICATIVES, ASSOCIATIONS

# CHAMPIONNATS – HORAIRES – CLASSEMENTS - FORFAIT

## 5. CHAMPIONNATS

### 5.1 CHAMPIONNAT SENIORS ET JEUNES

**5.1.a** : La composition des groupes SENIORS, ainsi que leur nombre sont établies en début de saison par la commission basket, en fonction des engagements reçus.

- Si lors d'une saison un club engage deux équipes en championnat senior et que la saison suivante elle n'engage qu'une seule équipe, celle-ci sera placée automatiquement dans le groupe de l'équipe 1 de la saison précédente.
- Pour la 1<sup>ère</sup> phase de championnat, les groupes sont établis en fonction des classements de la saison écoulée et du nombre d'équipes engagées.

**5.1.b** : La composition des groupes JEUNES, ainsi que leur nombre sont établies en début de saison par la commission basket, en fonction des engagements reçus.

- Pour la première phase de championnat, s'il y a plusieurs groupes du même niveau, il pourra être tenu compte des secteurs géographiques, dans la mesure du possible.

### 5.2 MONTÉES - DESCENTES

#### 1-Championnat Seniors

- Le championnat SENIORS se déroule en deux phases.
- A la fin de la 1<sup>ère</sup> phase de championnat, les équipes classées dernières des groupes SFE et SFH descendent au niveau inférieur.

- Les 1<sup>ères</sup> et 2<sup>ème</sup> équipes du groupe SFH montent en SFE

- La 1<sup>ère</sup> équipe du groupe SFP monte au niveau SFH.

## 2- Championnat Jeunes

- Il n'y a ni montée, ni descente dans les championnats jeunes.

## 3- Pour toutes les catégories :

- Des modifications peuvent être apportées en fonction des équipes engagées, seule la commission aura pouvoir en la matière.

## 5.3 RÈGLE DES BRULÉS

---

### CHAMPIONNAT => LISTE NON MODIFIABLE AU COURS DE LA SAISON (phase 1 et phase 2)

Art. 1. Cette règle s'applique à tous les championnats FSCF CD 56 de U11 à Seniors.

Art. 2. Deux équipes au même niveau en championnat : SENIORS + U18 + U15

- **Liste nominative de cinq joueuses brûlées pour l'équipe 1 et cinq joueuses brûlées pour l'équipe 2 pour l'ensemble de la saison, à valider sur le site :**

○ **Seniors : Déclaration avant le 1<sup>er</sup> Septembre**

○ **U18 + U15 : Déclaration avant le 20 Septembre**

⇒ **Sans réponse de votre part, tout match joué à compter du premier weekend des rencontres sera perdu par pénalité sportive pour les deux équipes.**

Exemple : Les clubs ayant des équipes A et B en SENIORS à des **niveaux différents** :

- Fournir une liste de 5 joueuses "Brûlé(e)s", pour l'équipe 1 (du niveau le plus élevé)

Ex : Seniors Filles A groupe Excellence

Seniors Filles B groupe Honneur

Ce club devra fournir : - 5 joueuses brûlées pour l'équipe A

**EXEMPLE :** Le club X possède en Seniors une équipe A et une équipe B. L'équipe A joue en Excellence et l'équipe B en Honneur. Le club X devra "brûler" les noms 5 joueuses de l'équipe A qui ne pourront pas jouer en équipe B.

Art. 3 : Deux équipes au même niveau en championnat pour les catégories U11 et U13, si une ou plusieurs équipes sont engagées dans la même catégorie, fournir une liste nominative de 4 joueurs (euses) brûlés par équipe, à valider sur le site avant le vendredi 26 septembre

⇒ Sans réponse de votre part, tout match joué à compter du premier weekend des rencontres sera perdu par pénalité sportive pour les deux équipes.

Art. 4 : un joueur avec surclassement, ne peut être « brûlé » que dans catégorie d'âge

## **COUPE : LISTE NON MODIFIABLE pouvant être complétée par l'arrivée d'une nouvelle joueuse AU COURS DE LA SAISON**

Art. 1. Cette règle s'applique à toutes les catégories participantes à la coupe FSCF CD 56 de U13 à Seniors, et à la coupe de la COMMISSION

Art. 2. A partir de deux équipes au même niveau en coupe FSCF CD56 et COMMISSION : **fournir une liste nominative de brûlés pour l'équipe complète pour l'ensemble de la saison, à valider sur le site avant le premier weekend des rencontres soit le vendredi 17 octobre 2025, pour toutes les catégories.**

**Sans réponse de votre part, tout match joué à compter du premier weekend des rencontres sera perdu par pénalité sportive pour les deux équipes.**

## **5.4 RENCONTRES JEUNES**

Catégories U9, U11 et U13 :

- Les rencontres se jouent à quatre contre quatre.
- Le règlement de jeu des U9 et U11 se trouve au verso des feuilles de matchs.
- Pour toutes les catégories, les règlements sont sur le site dans l'onglet de chaque catégorie

**Dans les catégories U9 - U11 - U13, il est strictement interdit pour un(e) joueur(se) de jouer 2 matchs dans le même week-end (entre le vendredi soir et le dimanche soir)**

**En U15, U13, U11, U9, la défense individuelle est obligatoire, la défense en zone est interdite.**

**En cas d'infraction, il faut arrêter le jeu et rappeler la règle. Les clubs peuvent signaler l'infraction au dos de la feuille de marque.**

## **6. HORAIRES DES MATCHS**

A réception des calendriers des groupes seniors, les horaires de match devront être enregistrés sur le site au plus tard avant le 24 Août pour la 1<sup>ère</sup> phase de championnat.

Et au plus tard avant le 21 Décembre pour la 2<sup>ème</sup> phase de championnat.

Aucun changement d'horaire ne sera possible après la nomination des arbitres. Suite à nos accords avec les clubs présents lors de la réunion de fin de saison. Dans la mesure du possible, les horaires indiqués seront respectés. Afin de permettre la couverture arbitrale, la commission discipline pourra être amenée à modifier les horaires des matchs comme suit : semaine paire, on conserve les horaires du niveau Excellence

semaine impaire , on conserve les horaires du niveau Honneur

Pour toutes les autres catégories, de U9 à U18, les horaires de match devront être enregistrés sur le site au plus tard 10 jours avant la rencontre.

En cas d'absence d'horaire, c'est l'heure officielle qui sera retenue :

- U9 => 10h30      U11 => 13h30      U13 => 15h00
- U15 => 16h30      U18 => 18h30

Un match peut être avancé ou inversé après accord des deux clubs. Il faut en avertir le comité FSCF CD56 par mail.

**Le report de match est autorisé pour toutes les catégories Jeunes, le match devra être joué dans les 30 jours qui suivent, et au plus tard à la fin de la phase de Championnat : soit le 14 décembre 2025 pour la 1<sup>ère</sup> phase et le 9 mai 2026, pour la seconde phase.**

En cas de terrain impraticable ou d'intempéries, si le match n'est pas joué avant les 30 jours, la commission se réserve le droit de statuer sur le résultat à enregistrer, ou imposer de jouer le match le dimanche matin à 10h00, dans ce cas, c'est la commission qui décidera de la nouvelle date.

**En cas de désaccord sur le jour et l'heure du match**, les joueurs et arbitres seront convoqués le dimanche matin à 10h00.

## 7. CLASSEMENTS

Le classement sera établi en tenant compte :

- 1) Nombre de points.
- 2) Du nombre match perdu par forfait ou pénalité (si égalité de points, l'équipe ayant perdu par forfait ou pénalité sera classée derrière l'autre)
- 3) Goal avérage particulier
- 4) Goal avérage général
- 5) De la couverture arbitrale du club

**Les résultats de tous les matchs doivent être envoyés par mail le dimanche soir au plus tard.**

### Attribution de points :

CATEGORIES Seniors – U18 – U15 – U13	
Match gagné	2 points
Match nul	<b>Prolongations de 3 minutes pour les U13 et U15</b> <b>Prolongations de 5 minutes pour les U18 et seniors</b>
Match perdu ou perdu par défaut	1 point
Match perdu par pénalité	0 point
CATEGORIES – U11 – U9	

Match gagné	3 points
Match nul	2 points
Match perdu	1 point
Match perdu par pénalité	0 point

## 8. FORFAIT

15 minutes après l'heure du match pour l'équipe qui se déplace.

Aucun retard ne sera toléré pour l'équipe qui reçoit.

Marquer au dos des feuilles de match l'heure d'arrivée de l'équipe visiteuse.

Les 2 équipes doivent être prêtes à jouer l'entre-deux au plus tard 15 minutes après l'heure prévue

**20 mn avant le début du match, la table de marque doit être prête.**

Dans un esprit de fair-play, il est nécessaire de prévenir les clubs dans le cas où une équipe ne peut pas jouer.

Si une équipe qui se déplace, est pour cas de force majeure en retard, celui-ci devra être mentionné sur la feuille de match et la commission jugera s'il y a lieu de prononcer le forfait.

Pour chaque forfait, il sera constitué une pénalité sportive et financière, ainsi que pour un forfait général d'une équipe engagée.

Une équipe recevant qui déclare forfait, alors que l'autre équipe se sera déplacée, se verra pénalisée : forfait de match, pénalité financière et frais arbitrage officiel à payer

Une équipe qui déclare forfait au match aller devra obligatoirement se déplacer au match retour.

**Si une équipe déclare forfait avant la date prévue du match, elle doit adresser un courrier au club adverse et à la commission basket FSCF CD 56, afin d'éviter des réclamations (utiliser le formulaire prévu).**

**Sur le site vous trouverez un formulaire de déclaration de forfait dans Administratif, (après avoir rempli le formulaire cliquer sur fichier et envoyer par mail à CD56 ainsi qu'à l'adresse mail du club adverse**

**FORFAIT GENERAL** : si une équipe est déclarée forfait général. Si elle se réengage, elle repartira au niveau le plus bas.

## BASKET LOISIR DETENTE

Le Basket loisirs détente ce sont des rencontres entre les clubs.  
Le déroulement de ces matchs est organisé lors d'une réunion de tous les clubs au mois de

septembre.

### **CONDITIONS**

- **Affiliation à la FSCF**
- **Frais d'engagement**
- **Licence CA obligatoire FSCF A PRENDRE SUR LA PLATEFORME ADAGIO (attention la licence CL ne permet pas de participer aux rencontres FSCF).**
- **Des feuilles de match spécifiques seront à commander au Comité FSCF CD56. Aucune photocopie ne sera acceptée.**

## **COUPES FSCF CD56 - FINALES**

### **9. COUPES FSCF CD56**

Tout forfait en coupe entraîne une pénalité financière.

Chaque année une Coupe Départementale FSCF CD 56 est organisée dans les catégories engagées en Championnat. La date des finales est déterminée par la commission basket FSCF CD 56 en début de saison.

**Les catégories concernées par la coupe départementale :**

**- SENIORS                      U18                      U15                      U13**

**Elimination directe au premier tour pour les catégories U13 -U15 -U18, ainsi que pour les équipes forfaits au 1<sup>er</sup> tour.**

**Les équipes SENIORS FILLES ayant perdu au premier tour de coupe, joueront la coupe de la « commission Basket ».**

Chaque match se dispute sur le terrain du premier nommé.

L'équipe recevante sera toujours celle du niveau inférieur pour la catégorie Seniors, lors de constitution des groupes de la 1<sup>ère</sup> phase.

Il n'est pas tenu compte des secteurs géographiques, c'est un tirage intégral dit tirage "au chapeau" et deux équipes du même niveau de championnat peuvent se rencontrer.

Les finales de coupes départementales FSCF CD 56 sont organisées dans un lieu déterminé par la commission basket après un examen des demandes d'organisation des clubs. Le Conseil d'Administration entérine le lieu des finales.

Les clubs sont informés de l'heure de leur finale respective par mail.

Ils devront en outre fournir au club accueillant les finales de coupe, une liste comportant :

- Le nom des joueurs (euses)
- Leurs numéros de licences FSCF
- Le nom des entraîneurs (licences FSCF)
- La couleur de leurs deux jeux de maillots.

**Pour participer aux matchs de coupe à partir des 1/2 Finales, les joueurs doivent avoir participé au**

**moins à quatre rencontres de championnat.**

Toute équipe n'ayant pas respecté cette obligation et ayant gagné le match sera déclarée perdante. Des contrôles seront effectués par la commission basket FSCF CD 56.

Les 1/4 de finales pour les catégories Seniors et U18 sont arbitrés par des arbitres officiels sur le terrain du 1<sup>er</sup> nommé. Frais à partager entre les deux clubs.

Les 1/2 Finales pour les catégories SENIORS, U18, U15 et U13 et les Finales de Coupes FSCF CD 56 sont arbitrés par des arbitres officiels sur le terrain du 1<sup>er</sup> nommé. . Frais à partager entre les deux clubs. Aucun changement d'horaire ne sera accepté lorsque les arbitres auront été désignés.

Tout manquement à cette règle entraînera la perte du match pour les 2 équipes.

En finales de coupes FSCF CD 56, c'est la commission basket qui assure la marque.

## 10. PHASES FINALES U11

### **RÈGLEMENT**

Pour participer à ces matchs de Finales, chaque joueur (euses) devra avoir joué, au moins 4 rencontres **dans l'équipe qualifiée**.

### **- U11**

Match lors des finales de coupe même règlement qu'en championnat.

**En U15, U13, U11, U9, la défense individuelle est obligatoire, la défense en zone est interdite.**

**En cas d'infraction, il faut arrêter le jeu et rappeler la règle. Les clubs peuvent signaler l'infraction au dos de la feuille de marque.**

## SELECTIONS U13 – U15

**Ces sélections seront composées de 8 à 10 joueurs ou joueuses par catégorie.**

La décision d'engager des équipes en finales Nationale sera prise par la commission CD 56.

**Chaque sélectionné(e) doit participer à tous les entraînements et matchs amicaux proposés par Le CD 56, ainsi qu'au Critérium départemental.**

## ARBITRAGE

### 13.1 RÈGLES GÉNÉRALES

Sauf dispositions particulières et s'il n'y a pas d'arbitre désigné par la commission, c'est le club recevant qui doit assurer l'arbitrage.

Si l'arbitre désigné ne se déplace pas, c'est le club recevant qui doit assurer l'arbitrage.

L'arbitre ou les arbitres ayant commencé le match doivent le finir (sauf cas de force majeure).

Le marqueur et le chronométreur ayant commencé le match doivent le finir.

**Il est formellement interdit de changer d'arbitre, de marqueur ou chronométreur au cours d'un match.**

Les personnes qui arbitrent les matchs dans leur club sont considérées comme des officiels. Chaque club devra prendre ses dispositions pour qu'une personne soit en mesure d'arbitrer les matchs à domicile.

**En SFE, SFH les arbitres sont désignés d'office. Pour les autres catégories il faut en faire la demande sur le site.**

Lorsqu'un club a fait une demande d'arbitre, si l'arbitre n'est pas présent à l'heure du match, c'est le club recevant qui doit arbitrer.

En cas d'absence d'arbitre officiel, ou de non-désignation ; c'est le club qui reçoit qui doit arbitrer

Au cas où le match n'a pas lieu (forfait d'une équipe), si un des deux clubs a fait une demande d'arbitre pour le-dit match, il doit **obligatoirement** avertir le responsable des arbitres et les arbitres, afin d'éviter un déplacement inutile pour les personnes désignées. Si les arbitres se déplacent, c'est l'équipe « forfait », qui paye l'intégralité des frais d'arbitrage.

## **13.2 CHARTRE D'ARBITRAGE**

---

Lors de l'engagement de vos équipes seniors, vous devez déclarer le ou les arbitres officiels et clubs qui couvriront vos équipes.

Les arbitres clubs ne peuvent pas couvrir les niveaux Excellence et Honneur.

En SFP, le club doit déclarer un arbitre club qui arbitrera avec l'arbitre officiel qui aura été désigné.

Les arbitres devront avoir une « licence CA » se reporter aux Consignes Administratives et Financier du comité FSCF CD56.

- Calcul des Bonus de points apportés par les arbitres officiels pour les catégories SFE, SFH et SFP
- 1 points par phase. A condition d'avoir été déclarés lors de l'engagement.
- les arbitres Clubs n'apportent pas de point aux équipes seniors engagées
- Lorsqu'un club à deux équipes et un seul arbitre officiel, celui-ci couvrira l'équipe qui joue au niveau supérieur.
- 
- L'arbitre couvrira la même équipe toute la saison (Il ne peut pas changer en cours de saison)
- Chaque arbitre devra être disponible un minimum de date, sauf « arrêt de travail justifié ».

## 14. LES OFFICIELS

**Art. 1** Un arbitre officiel a des **devoirs** envers la FSCF-CD 56 et par ce fait se doit de répondre aux courriers de la sous-commission arbitrage.

**Art. 2** Ils doivent respecter la chartre d'arbitrage

**Art. 3** Une fiche de disponibilité sera transmise en début de saison à chaque arbitre (confirmé ou admissible). Ils devront la compléter sur le site afin qu'elle soit à disposition du responsable des arbitres avant la date indiquée. Dans le cas contraire, ils seront considérés DISPONIBLES tous les week-ends.

### 14.1 RÈGLEMENT DES FRAIS D'ARBITRAGE

- Si un club demande un arbitre pour une rencontre de championnat ou de coupes, c'est le club demandeur qui prend en charge les frais (sauf accord des deux clubs lors de la demande pour le partage).

- Si les arbitres ont été désignés par la commission FSCF CD 56 sans demande des clubs, les frais sont à partager entre les deux clubs. En cas de forfait d'une des deux équipes, c'est l'équipe déclarée forfait qui réglera la totalité des frais d'arbitrage (en cas de déplacement des arbitres).

**- A partir des ¼ de finales pour les Seniors et U18 et à partir des ½ Finales de Coupes, les frais d'arbitrage sont à partager entre les deux clubs.**

- En Finale de Coupe, tous les frais sont à la charge de LA FSCF CD 56.

## FAUTES

### 15.1 FAUTES DISQUALIFIANTES

La faute doit être obligatoirement notée au dos de la feuille de marque. C'est la Commission Discipline qui décide de la sanction après les différents rapports.

**Faute disqualifiante : suspension et interdiction de toutes fonctions officielles jusqu'à la décision diffusée par la commission discipline**

Procédure d'enregistrement de la faute disqualifiante :

- Elle est notifiée au verso de la feuille par l'arbitre "je confirme la faute disqualifiante avec ou sans rapport".
- Faire contresigner cette annotation par les capitaines en titre en cas de rapport écrit par l'arbitre.
- Les officiels de table devront adresser, leur rapport à la demande de la sous-commission discipline basket de la FSCF CD 56.

- Le club du joueur fautif sera averti de la sanction par la commission discipline.
- **1 faute Disqualifiante = Suspension jusqu'à conclusion de l'enquête.**

## 15.2 FAUTES TECHNIQUES

---

- **1 faute technique = 1 AVERTISSEMENT inscrit au compte du joueur**
- **2 fautes techniques = 2 matchs de suspension et interdiction de toutes fonctions officielles, lors deux journées suivantes : championnat et coupe.**
- **3 fautes techniques = 3 fautes techniques entraînent la suspension et interdiction de toutes fonctions officielles, championnat et coupe, jusqu'à la prise de décision de la commission discipline.**

**LES SANCTIONS NON EFFECTUEES EN FIN DE SAISON SONT REPORTEES LORS DE LA SAISON SUIVANTE**

# FEUILLE DE MARQUE – TABLE DE MARQUE- CHRONOMÈTRE

## 16.1 FEUILLE DE MARQUE

---

Les feuilles à utiliser sont exclusivement celles fournies par la FSCF CD 56 (voir tarifs).  
Toute photocopie est interdite.

Elles sont envoyées **uniquement** par mail, recto verso et seulement en **format PDF, au plus tard pour le lundi** suivant la rencontre à :

[cd56.fscf@wanadoo.fr](mailto:cd56.fscf@wanadoo.fr)

Le club recevant transmet par mail, la feuille de match. En cas de retard dans l'envoi des feuilles de marque, les matchs seront perdus pour le club recevant et des pénalités financières seront appliquées.

Le respect des consignes permet d'avoir des classements à jour.

**Bien préciser sur la feuille de marque :**

- a) La saison en cours.**
- b) La catégorie (Sen. F - U18 - U15 - U13 - U11 - U9, féminin, masculin ou mixte)**
- c) Le groupe.**

Inscrire seulement la première lettre du prénom du joueur ou de la joueuse, sauf pour les championnats mixtes, U13, U11 et U9.

Ne pas oublier d'inscrire le nom de l'entraîneur ou du capitaine en titre qui fera office d'entraîneur et de faire signer cette personne.

L'heure inscrite sur la feuille de marque est l'heure officielle du début de la rencontre.

En bas de la feuille, les signatures des officiels (marqueur, chronométreur et arbitres) sont obligatoires. Au verso, ne pas omettre de noter le nom, le numéro de licence et le club des officiels de la rencontre.

## 16.2 TABLE DE MARQUE ET CHRONOMÈTRE CONFORME AUX DISPOSITIONS PRÉVUES PAR LE CODE DE JEU FFBB.

- La liste du matériel obligatoire pour la tenue de table de marque :

- a) Deux fanions rouges pour les fautes d'équipes,
- b) Plaquettes numérotées de 1 à 5 pour les fautes personnelles (la plaquette N° 5 étant rouge),
- c) Un chronomètre, un sifflet,
- d) Crayons de couleurs différents pour la feuille de marque, rouge et noire
- e) 1 flèche pour la règle de l'alternance →

\* Aux abords de la table de marque doivent être placés :

- Deux bancs pour les équipes, deux chaises de part et d'autre de la table pour les remplacements.

**LA FEUILLE DE MARQUE FAIT FOI PAR RAPPORT AUX POINTS MARQUÉS SUR LE TABLEAU LUMINEUX.**

## MAILLOTS ET BALLONS

Si deux équipes en présence sur le terrain ont la même couleur de maillots, c'est le club recevant qui devra changer de maillots.

Il est donc utile d'avoir un jeu de maillots en réserve pour éviter de retarder le début des rencontres.

### TAILLE RÉGLEMENTAIRE DES BALLONS :

	FÉMININS	MIXTES	MASCULINS
U9	5		
U11	5		
U13	6		
U15	6		7
U18	6	X	7
Seniors	6	X	7
		X	

# CRITERIUM ET SELECTIONS CRITERIUM

## 18.1 CRITÉRIUM

Chaque année la FSCF organise un Critérium départemental du Jeune Basketteur(euse) Athlète. Il concerne les catégories suivantes :

- U15                      - U13                      - U11                      - U9

Il est régi par un règlement élaboré par la FSCF.

Pour accéder à la phase finale du Critérium National, la FSCF CD 56 par l'intermédiaire de la commission basket qualifie individuellement le jeune en fonction des résultats.

## 18.2 SÉLECTION DU CRITERIUM

La participation aux épreuves de sélections du Critérium implique l'acceptation sans réserve du règlement fédéral.

La licence FSCF CD 56 est obligatoire pour participer au Critérium départemental et National.

## 18.3 PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA SÉLECTION

- U15                      - U13                      - U11                      -U9 dernière année

Ce nombre de Sélectionnés pour le Critérium National, peut varier en fonction des résultats obtenus aux épreuves de sélections Départementales. Une note minimale fixée par la commission Basket déterminera la participation aux phases finales.

# STAGES

## 19.1 STAGES ARBITRAGES

La FSCF CD 56 organise des stages de formation au cours de la saison concernant les licenciés(es) des clubs évoluant en championnat FSCF CD 56.

### 19.1.1 STAGE FORMATION ARBITRES CLUBS

- 1- Les inscriptions sont faites via un lien transmis aux clubs. INSCRIPTIONS avant le 26 Septembre.
- 2- Tous les stagiaires doivent être licenciés (licence CA). L'âge normal pour participer à ce stage est de 15 ans révolu au jour de l'examen.
- 3- Le stage se déroule **au moins** sur 4 soirées dans l'année sportive en cours. 1ere soirée de formation le vendredi 10 Octobre.

4- Cette formation se termine par une validation des acquis théoriques et par une évaluation lors d'une mise en situation, lors d'un rassemblement des sélections.

5- Les stagiaires prennent l'engagement de suivre les 4 soirées. Les arbitres clubs, s'engagent à arbitrer lors du rassemblement U9 prévu en fin de saison.

6- Le coût du stage est fixé en début de saison par le Conseil d'Administration.

### **19.1.2 STAGE REMISE À NIVEAU**

- Ce stage concerne les arbitres confirmés et les stagiaires ayant eu leur examen théorique la saison précédente.

## **19.2 STAGE FORMATION DU JOUEUR U11/U13/U15**

---

Il pourra être proposé par la commission deux sessions pendant certaines vacances scolaires, en fonction du nombre d'inscrits.

## **19.3 STAGE ENTRAINEUR COACH**

---

Il pourra être proposé par la commission une intervention technique sur un thème qui sera défini par l'intervenant.

---

La commission basket est la seule compétente pour statuer sur les litiges qui lui seront transmis uniquement par mail.